# Agenda 21

## 1 - Démarche d'élaboration

Aspiran • Brignac • Cabrières • Canet • Ceyras • Clermont l'Hérault • Fontès • Lacoste
Liausson • Lieuran Cabrières • Mérifons • Mourèze • Nébian • Octon • Paulhan • Péret
Saint Félix-de-Lodez • Salasc • Usclas d'Hérault • Valmascle • Villeneuvette

www.cc-clermontais.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Communauté de Communes du Clermontais - Espace Marcel VIDAL - 20 avenue Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HÉRAULT - Tél : 04 67 88 95 50 - Fax : 04 67 88 95 57 - www.cc-clermontais.fr
Responsable de publication : le Président de la Communauté de Communes du Clermontais - Rédaction :
Lysiane Estrada et Lucie Moreau avec le concours de tous les services communautaires - Conception :
Jessica Birouste - Photo : Pavel Losevsky - Fotolia.com - Impression : JF Impression, 300 exemplaires
Édition : Novembre 2013

# Sommaire


Contexte 5

Diagnostic 6

- Démarche d'élaboration 6
- Le diagnostic en bref 8
- Les enjeux 13

Stratégie 14

- Pour la démarche 14
- Pour le projet 16

Modalités d'élaboration en termes de participation et de mobilisation 17

- Participation et mobilisation en interne 17
- Participation et mobilisation des forces vives du territoire 17

Organisation et pilotage pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation 18

- Instances de portage, de pilotage et de participation 18
- Évaluation 20

Éléments spécifiques du projet 21

- Création d'un « Club des contributeurs » 21
- Aménagement d'un espace exemplaire au siège administratif 21
- Mise en œuvre d'une politique d'achats responsables 22
- Création d'un « Réseau jeunes » 23
- Projet pilote « Grand défi vivez bougez » 23

État d'avancement du projet 25

- La démarche et le projet 25
- Les actions 26

Annexes : Fiches de présentation des principaux documents stratégiques et projets complémentaires 30

# Contexte

La Communauté de Communes du Clermontais (CCC), actuellement composée de 21 communes, se situe dans le département de l'Hérault, sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Localisé au carrefour entre l'A75 et l'A750, le Clermontais bénéficie d'une situation privilégiée, à 30 minutes de Montpellier et de Béziers et à moins d'une heure de Millau.

Diversité et richesse caractérisent ce territoire qui s'étent jusqu'à la plaine méditerranéenne à travers une mosaïque de paysages, de reliefs et d'ambiances variés. Il dispose d'un patrimoine culturel et naturel exceptionnel notamment sur les sites classés du Salagou, de Mourèze et du Pic de Vissou. Une opération Grand Site Salagou-Mourèze est ainsi engagée et deux sites désignés Natura 2000 (ZPS Salagou, Site des mines de Villeneuvette).

L'ensemble de ces caractéristiques en font un territoire attractif qui voit sa population augmenter rapidement et rajeunir. D'une superficie de 237 km², le territoire intercommunal représente un bassin de vie de plus de 23 000 habitants, principalement regroupés sur les communes de Clermont l'Hérault, Paulhan et Canet.

Après avoir développé des actions novatrices de sensibilisation à l'environnement et au développement durable auprès de la population locale et notamment des scolaires depuis 2003 (Éco-écoles, Agendas 21 scolaires), la Communauté de Communes du Clermontais a officialisé son souhait d'élargir son engagement pour le développement durable en adoptant le lancement d'une démarche Agenda 21 en septembre 2008. L'objectif était à la fois d'agir en interne afin de viser l'exemplarité mais aussi sur le territoire pour permettre un développement plus harmonieux, par une démarche participative, concertée et prospective.

L'Agenda 21 de la Communauté de Communes du Clermontais est ancré localement et intègre pleinement les projets structurants du territoire qui répondent aux enjeux identifiés : définition du SCoT Cœur d'Hérault, Programme Local de l'Habitat, plan de gestion du Salagou-Mourèze, SAGE du fleuve Hérault...

Dans le cadre de l'Agenda 21, la Communauté de Communes du Clermontais s'implique également dans des actions et les réseaux locaux :

- Participation aux démarches locales, avec notamment la participation à l'élaboration de la charte de développement du SYDEL Pays Cœur d'Hérault (labellisée Agenda 21 local France) et du Plan Climat Energie territorial ;

- Participation aux comités régionaux et départementaux des Agendas 21. Cette politique de mise en réseau se traduit par la création de plate-formes d'échanges d'expériences, de partage de bonnes pratiques et de mutualisation des ressources. En 2012, la démarche de la Communauté de Communes a été inscrite sur les sites nationaux tels que « Agenda 21 de Territoires » et « Observatoire national des agendas 21 locaux ».

# Diagnostic

## Démarche d'élaboration

Dès le lancement de la démarche Agenda 21, il est apparu essentiel à la Communauté de Communes du Clermontais de porter ses efforts tant sur son territoire, que sur son propre fonctionnement interne, en terme d'exemplarité et de gouvernance. De ce fait, l'élaboration du diagnostic, porté par un agent en interne, a consisté à établir un état des lieux de la collectivité et du territoire, dans une démarche participative et partagée.

### Diagnostic de la collectivité et du territoire (mars 2009-juillet 2010)

À partir du cadre de référence du Ministère du développement durable, une liste de 11 thématiques a été dégagée, divisées en sous-thèmes :

- Exemplarité de la structure
- Gouvernance
- Aménagement du territoire
    - Urbanisme, aménagement et logement
    - Déplacements, transports et infrastructures
- Économie
    - Développement économique
    - Tourisme
    - Emploi
- Agriculture
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Énergie
- Eau
- Déchets
- Culture et société
    - Culture, sports et loisirs
    - Services et équipements sociaux
    - Santé publique
    - Risques et nuisances
- Risques naturels industriels et technologiques

Une analyse quantitative et qualitative a été menée, sur la base croisée des documents de référence et de personnes ressources (élus, agents, institutions, autres collectivités, professionnels, associations, spécialistes). Au total, 35 entretiens individuels ont été conduits, en utilisant le questionnaire de l'ARPE Midi-Pyrénées et la méthodologie des AFOM (Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces).

Le rapport du diagnostic a été produit sous forme de fiches thématiques comprenant un état des lieux, les démarches observées, les enjeux et les propositions d'actions.

### Complément de diagnostic sur les énergies (2009-2010)

Parallèlement à la démarche globale d'élaboration du diagnostic Agenda 21, il a été décidé fin 2008 de réaliser les études nécessaires en vue de répondre aux objectifs fixés par l'Union Européenne en 2007 sur les enjeux énergétiques et climatiques : 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 20% d'augmentation d'efficacité énergétique et 20% de production d'énergies renouvelables d'ici 2020.

### Conseil d'Orientation Énergétique (COE)

Une première étude a été confiée à Hérault Energie (COE), afin d'améliorer la connaissance des installations du patrimoine intercommunal, repérer les surconsommations et les moyens à mettre en œuvre pour y remédier.

### Schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables

Un schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables a également été réalisé entre 2009 et 2010. Confié au cabinet SOLAGRO, en partenariat avec le bureau d'étude Abies et le Gefosat, il a permis dans une première phase de réaliser un état des lieux des consommations et productions d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre (Bilan carbone) sur le territoire du Clermontais et d'évaluer les potentiels locaux en termes d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Les résultats de ces études (Cf. annexe 5) ont été présentés en Commission Environnement – Agenda 21 le 1er décembre 2010.

## Concertation citoyenne (mars 2010-décembre 2011)

Pour la programmation et l'animation de la phase de concertation citoyenne, la Communauté de Communes a fait appel à la DIFED, association spécialisée dans l'information et la formation sur l'environnement et le développement durable.

Dans un premier temps, le programme et les règles de la concertation ont été définis. Les règles de la concertation précisent les objectifs, modalités et restitution de l'information. Elles ont été adoptées en Conseil Communautaire le 7 juillet 2010.

La phase de concertation citoyenne s'est déroulée de mai à septembre 2011. L'ensemble des forces vives du territoire ont été conviées et une campagne de communication a été adressée au citoyen. Six temps de concertation ont été organisés sous forme d'ateliers publics, conduits par un animateur neutre de l'association DIFED :

- Forum 21 de lancement : « L'agenda 21, l'affaire de tous »
- Ateliers thématiques :
  - « Mobilité et énergie »
  - « Quelles activités économiques pour le territoire ? »
  - « La gestion de l'eau et des déchets »
  - « Vivre ensemble sur le territoire »
- Forum 21 de restitution : « le bilan de la concertation »

Cette concertation a permis de partager l'état des lieux du territoire, de recueillir la perception du citoyen en termes d'atouts et de faiblesses et de faire émerger des propositions d'actions.

Cette phase a permis de réunir près de 200 personnes autour du projet de l'Agenda 21.

## Évaluation et Synthèse

Une évaluation de la participation globale au projet a été réalisée lors de la Commission Environnement – Agenda 21 du 16 novembre 2011. Elle concernait les points suivants : formalisation des objectifs et des règles, modalités de mise en œuvre, prise en compte des apports aux étapes clés de l'Agenda 21, existence permanente d'une instance de participation, effet de levier sur l'engagement des acteurs, transparence.

Une synthèse a été réalisée à partir des données recueillies dans le cadre du diagnostic global interne, des études sur l'énergie et de la phase de concertation citoyenne, sous forme de tableaux thématiques synthétisant les atouts, faiblesses, opportunités et menaces sur le territoire.

# Le diagnostic en bref

## La collectivité

| Exemplarité | |
|---|---|
| ATOUTS | FAIBLESSES |
| → Actions de tri et de recyclage des déchets ménagers et de bureau mises en place et en développement dans les locaux de la CCC<br>→ Réflexion engagée pour la définition d'une politique d'achats responsables<br>→ Mise en œuvre d'un plan de formation des agents<br>→ Mise en place d'un groupe de réflexion pour développer des actions exemplaires et aider à la mobilisation des agents (Club des contributeurs)<br>→ Réorganisation des services et amélioration des conditions sociales des salariés | → Consommation énergétique importante (gestion peu économe notamment sur chauffage, éclairage public, transports)<br>→ Manque d'équipements et d'actions pour la réduction des consommations en eau potable (notamment dans les services administratifs et techniques)<br>→ Utilisation de produits nocifs dans l'entretien des espaces verts<br>→ Diffusion peu organisée et outillée de l'information auprès des agents |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| → Possibilité de contribuer au développement d'actions en faveur du développement durable à travers les marchés publics | → Mobilisation et responsabilisation des agents essentielle mais fragile |

| Gouvernance | |
|---|---|
| ATOUTS | FAIBLESSES |
| → Travail partenarial avec le milieu associatif bien développé et consultation régulière de la sphère socio-professionnelle (via CISPD et COPIL économique)<br>→ Amélioration de l'organisation du personnel et de la gestion financière, notamment via des audits, et restructuration<br>→ Information régulière des administrés par des outils de communication diversifiés (site internet, magazine trimestriel) | → Principes de concertation/participation peu développés, engendrant une faible acceptabilité des projets<br>→ Transparence auprès des administrés à améliorer (projets souvent présentés de manière tardive)<br>→ Faible représentativité des femmes dans les organes de décision de l'intercommunalité<br>→ Manque d'une culture commune interne et information des agents peu efficace<br>→ Études et dispositifs de suivi et d'évaluation à améliorer pour faciliter la décision et la dynamique prospective |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| → Le lancement d'un Agenda 21 sur le territoire permet d'introduire une culture de la concertation, de la transversalité entre services et du travail en réseau | Diminution des moyens financiers à venir |

## Le territoire

| Aménagement | |
|---|---|
| ATOUTS | FAIBLESSES |
| → Centres anciens typiques et éléments de patrimoine bâti remarquable, avec un programme intercommunal de valorisation du patrimoine<br>→ Amélioration de l'habitat dans le cadre d'un Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLH) | → Manque de cohérence et de mixité du paysage urbain avec notamment une insuffisance en terme d'espaces publics<br>→ Faiblesse de l'offre locative et de l'offre en logements sociaux, absence de logements d'urgence et temporaires<br>→ Manque de lieux d'accueil culturels et de loisirs<br>→ Faiblesse du réseau de transport en commun sur le territoire et vers Montpellier alors que mouvements pendulaires importants<br>→ Aménagements pour modes de transports doux insuffisants voir inexistants |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| → Existence d'espaces libres au sein des zones urbanisées à investir<br>→ Utilisation des toitures dans zones d'activités économiques pour production d'énergie photovoltaïque | → Abandon des centres-villes par les commerces et les habitants<br>→ Abandon et dégradation du patrimoine bâti<br>→ Terres agricoles et milieux naturels réduits par un étalement urbain et le développement d'axes auto-routiers<br>→ Risque d'une évolution des villages vers une dimension « dortoir »<br>→ Forte augmentation de la population et des déplacements routiers<br>→ Difficulté de l'accession à la propriété<br>→ Phénomène de cabanisation et de caravanisation |

| Développement économique, emploi, tourisme | |
|---|---|
| ATOUTS | FAIBLESSES |
| → Développement et structuration de l'activité touristique<br>→ Bonne implantation du secteur commercial et des services avec dynamisme de création d'entreprises (notamment artisanat lié au bâtiment important)<br>→ Bon rayonnement du marché de Clermont l'Hérault et des produits du terroir | → Activités économiques et offres d'emplois faibles<br>→ Évasion commerciale sur certains produits (sports)<br>→ Faible implantation du secteur industriel<br>→ Sous-équipement en terme d'hébergements de loisirs et d'accueil touristique, notamment de groupes<br>→ Transports en commun et voies de communication pour modes de transports doux insuffisants |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| → Grand potentiel pour l'activité touristique du fait d'une situation géographique (carrefour autoroutier A75 et A750) et d'une richesse patrimoniale privilégiée | → Augmentation des populations en difficulté sociale et paupérisation du territoire |

## Agriculture

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| → Présence d'une agriculture de qualité (appellations de qualité et pratiques respectueuses de l'environnement en développement)<br>→ Présence d'un réseau d'irrigation avec réserve d'eau du lac du Salagou<br>→ Terres riches dans la plaine alluviale de l'Hérault<br>→ Secteur bien organisé et présence de diverses structures de soutien et d'accompagnement de la profession (Chambre d'agriculture de l'Hérault, Syndicat mixte de gestion du Salagou, associations et coopératives) | → Diminution du nombre d'exploitations agricoles<br>→ Évolution vers une monoculture de la vigne et abandon des terres en pente<br>→ Manque de production locale, surtout automne-hiver et d'ateliers de transformation |
| **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
| → Demande en produits locaux croissante<br>→ Implantation de panneaux photovoltaïques sur les hangars des exploitations agricoles | → Changement climatique et abandon des terres les plus exposées<br>→ Étalement urbain au détriment des terres agricoles<br>→ Mutation de la viticulture (baisse de consommation, concurrence, arrachage des cépages…) |

## Biodiversité, préservation de la ressource

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| → Grand nombre de sites d'intérêt écologique (géologie, habitats, espèces), présentant une riche biodiversité, notamment en terme d'espèces d'oiseaux<br>→ Identité paysagère remarquable<br>→ Richesse notable du point de vue de l'agriculture structurée en mosaïque<br>→ Existence de structures privées et publiques œuvrant à la préservation des milieux et la sensibilisation à l'environnement | → Pollution des nappes notamment par l'activité agricole<br>→ Peu d'aménagements et de gestion de la fréquentation sur les abords de l'Hérault et de la Lergue |
| **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
| → Prise de conscience des enjeux de préservation de l'environnement et demande croissante en termes d'espaces de découverte nature | → Évolution vers une monoculture entraînant une perte partielle de biodiversité<br>→ Enrésinement des milieux ouverts entraînant une banalisation des milieux, une perte du paysage séculaire et l'augmentation du risque incendie<br>→ Étalement urbain et pression touristique au détriment des milieux naturels |

## Energie

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| → Actions de communication et de sensibilisation aux économies d'énergie bien développées (EIE via le SYDEL Pays Cœur Hérault, associations d'éducation au développement durable et entreprises)<br>→ Développement des implantations photovoltaïques privées | → Faibles possibilités de développement des énergies renouvelables (fortes contraintes territoriales concernant l'éolien et le photovoltaïque)<br>→ Fortes consommations d'énergie dans les secteurs de l'habitat (isolation insuffisante), des transports (nombreux mouvements pendulaires, faiblesse du co-voiturage et des transports en commun) et de l'éclairage public |
| **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
| → Potentiel important sur la filière énergie bois (nombreuses forêts communales)<br>→ Utilisation possible des toitures privées pour le développement du photovoltaïque<br>→ Projet de plateforme multimodale à Clermont l'Hérault (projet Valcordia du Département de l'Hérault) | → Précarité énergétique<br>→ Pression démographique et augmentation du trafic routier |

## Eau

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| → Ressource en eau importante et diversifiée sur le territoire : nappe alluviale du fleuve Hérault, nappes locales et réserve d'eau du lac du Salagou<br>→ Mise en place d'un service intercommunal pour l'assainissement non collectif (SPANC)<br>→ Actions de sensibilisation aux enjeux de l'eau bien développés dans les établissements éducatifs<br>→ Existence du Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault avec documents de diagnostic et de planification établis (SAGE Hérault) | → Manque d'études et de suivi sur la qualité de l'eau<br>→ Surexploitation de la nappe alluviale du fleuve Hérault et prélèvements directs importants<br>→ Réseaux de distribution en eau et techniques d'irrigation peu performants<br>→ Pollution par les pesticides des eaux souterraines et superficielles, notamment sur certaines zones de captage (Paulhan)<br>→ Manque de coordination et de gestion concertée dans les actions à réaliser sur les milieux aquatiques de gestion de la Lergue et de l'Hérault<br>→ Peu d'aménagements et de gestion de la fréquentation sur les abords du fleuve Hérault<br>→ Risques de crues et d'inondations à mieux prendre en compte (PPR inexistants sur certaines communes) |
| **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
| Projet d'aménagement des berges de l'Hérault dans le cadre du projet Valcordia à Canet | → Pression démographique entraînant une menace sur l'approvisionnement en eau potable d'ici 10 ans sur l'assainissement et la qualité des milieux aquatiques<br>→ Érosion régressive de la Lergue entraînant un effondrement des berges |

## Déchets

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| → Collecte et tri des déchets bien organisés sur le territoire, grâce à une bonne collaboration entre la Communauté de Communes du Clermontais et le Syndicat Centre Hérault (SCH)<br>→ Exemplarité du SCH (plateforme de compostage certifiée ISO 140001, production d'un compost label bio)<br>→ Bonne proportion de valorisation des déchets sur le territoire (46 %)<br>→ Nombreuses actions de sensibilisation au tri des déchets menées à destination de publics divers (administrés, scolaires, professionnels, touristes) | → Actions à destination des habitants et commerces pour la prévention des déchets peu développées (éco-production et éco-consommation)<br>→ Points noirs persistants dans centres-villes concernant le tri |
| **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
| → Présence de diverses entreprises de recyclage de déchets sur le territoire<br>→ Lancement d'un programme local de prévention des déchets (PLPD) par le Syndicat Centre Hérault avec projet de recyclerie/ressourcerie | → Croissance démographique et « turnover » important des populations |

## Culture et société

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| → Dynamique culturelle importante et richesses patrimoniales (géologie, histoire et culture occitane, patrimoine bâti) avec tissu associatif important<br>→ Offre d'accueil de la petite enfance diversifiée et bien organisée<br>→ Service Jeunesse bien structuré avec une bonne communication<br>→ Bonne répartition des établissements scolaires primaires et secondaires | → Manque d'équipements culturels et de lieux favorisant le lien social<br>→ Offre de loisirs et activités pour adolescents faible<br>→ Offre de formation post-bac très limitée<br>→ Manque de structures d'accueil des jeunes en réinsertion<br>→ Réseau de transport en commun et voies de déplacement pour modes de transport doux insuffisants |
| **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
| → Demande et potentiel importants en terme de loisirs et d'activités de pleine nature (APN)<br>→ Demandes et projets en cours pour le développement de jardins partagés (Villeneuvette, Clermont l'Hérault) | → Difficulté d'accès au logement, notamment de l'accès à la propriété<br>→ Pénurie en eau potable et système d'assainissement insuffisant<br>→ Abandon et dégradation des centres-villes<br>→ Diminution des dotations horaires des lycées et fermeture de classes primaires |

## Risques et nuisances

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| Pas de risques technologiques | Risques forts en terme d'incendie, crues et inondation<br>Pas de PPRI dans certaines communes |

# Les enjeux

Le diagnostic a permis de dégager les enjeux suivants :

### Exemplarité

Une Communauté de Communes du Clermontais engagée et mobilisée, mais des pratiques qui restent à améliorer.

### Gouvernance

Une Communauté en restructuration interne, engagée dans le partenariat avec les associations et entreprises du territoire, mais des démarches de concertation peu mises en œuvre.

### Aménagement du territoire, habitat, énergie

Un territoire bénéficiant d'une richesse paysagère, agricole et environnementale, mais qui présente un manque de cohérence, de mixité et de modes de déplacements doux, associé à un risque concret d'étalement urbain.

Un patrimoine bâti et des centres anciens typiques, mais un manque de logement et un risque de précarité énergétique, d'abandon et de paupérisation des centres-villes.

Des possibilités de développement des énergies renouvelables très contraintes, avec de fortes consommations d'énergie dans certains secteurs, mais un réel potentiel sur la filière bois et la filière photovoltaïque, avec la valorisation des toitures privées.

### Développement économique, tourisme, agriculture

Un territoire avec un grand potentiel touristique et une structuration de l'activité, mais un sous équipement en termes d'hébergement d'accueil de groupes.

Un secteur agricole bien organisé avec des pratiques de qualité émergentes qui doit faire face à une diminution des exploitations et à un risque d'étalement urbain.

Un territoire dynamique avec une situation géographique stratégique et une bonne implantation du secteur commercial et artisanal, mais une offre d'emplois insuffisante et saisonnière, entraînant un risque de dortoirisation.

### Biodiversité, eau, énergie et déchets

Une biodiversité importante avec l'existence d'une mosaïque agricole et de sites d'intérêt écologique préservés, mais une menace de fermeture des milieux et d'étalement urbain.

Une ressource en eau diversifiée et des actions de sensibilisation bien développées, mais une pollution et une surexploitation de la nappe alluviale du fleuve Hérault, associées à un manque de gestion des cours d'eau et à des risques d'inondations.

Un engagement fort sur le tri et le traitement des déchets associé à un tissu d'acteurs dynamiques, mais des efforts à poursuivre et des actions de prévention à développer.

### Culture et société

Une dynamique culturelle importante avec un tissu associatif développé et une structuration de l'offre d'accueil pour la petite enfance et la jeunesse, mais un manque d'offre de loisirs et de formation pour les jeunes ainsi qu'un besoin fort de cohésion et d'accompagnement social.

# Stratégie

## Pour la Démarche

### Une gouvernance et un portage élaborés dans une dynamique d'amélioration continue

La démarche a été proposée et adoptée, avec comme stratégie de départ, de se baser sur les élus les plus moteurs, pour progressivement parvenir à une mobilisation générale et un portage avec une approche transversale.

#### De 2008 à 2012 : Une première organisation basée sur les membres les plus moteurs...

Dans un premier temps, le portage politique et technique s'est de ce fait organisé ainsi :

- Le portage politique :
  - Une nouvelle délégation à l'Agenda 21 a été créée et attribuée au Vice-Président délégué à l'environnement, M. Jean-Noël SATGER ;
  - La commission environnement s'est ouverte à l'Agenda 21, pour devenir la commission environnement-Agenda 21.
- Le portage technique a été décidé de constituer une cellule Agenda 21 composée du Directeur Général des Services, de la responsable du service communication, avec l'éventuel appui de stagiaires.
- Le pilotage de la démarche : dans un premier temps, il a été fait le choix de privilégier les rendez-vous individuels avec les différents partenaires :, DIREN et DRIRE puis DREAL, chambres consulaires, ADEME LR, Région, Département, partenaires du territoire.

Parallèlement, la cellule Agenda 21 a régulièrement participé à la dynamique des réseaux existants, notamment les comités régionaux et départementaux des Agendas 21. Cette politique de mise en réseau se traduit par la mise en place de plate-formes d'échanges d'expériences, de partage de bonnes pratiques et de mutualisation des ressources. La démarche de la Communauté de Communes est également présentée sur les sites nationaux tels que « Agenda 21 de Territoires » et l' « Observatoire national des Agendas 21 locaux ».

Deux audits ont été réalisés en interne en 2008, un financier et un organisationnel, afin d'optimiser les moyens et ressources humaines existants.

#### ... Pour parvenir à une organisation optimale à partir de 2012

En 2012, il a semblé opportun d'engager une Coordinatrice de l'Agenda 21 et de créer un service dédié à l'Agenda 21. Élément clé de la réussite de la démarche, cela a permis de redynamiser et d'améliorer la gouvernance, au moment des phases charnières de définition du cadre stratégique et d'élaboration du plan d'actions avec :

- L'amélioration de la coordination et du suivi de la démarche ;
- L'amélioration du portage politique : commissions élargies aux maires ;
- L'amélioration du pilotage de la démarche : création d'un comité de pilotage, réuni pour la première fois en décembre 2012, avec l'objectif d'une fréquence de réunions bisannuelle ;

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante en 2014, une nouvelle étape sera engagée : il sera proposé au Conseil Communautaire la création d'une Commission spécifique à l'Agenda 21.

## Une phase initiale de sensibilisation et de mobilisation interne

Dès le lancement de l'Agenda 21 en septembre 2008, s'est imposée la volonté que la démarche porte à la fois sur la collectivité et le territoire. Il paraissait essentiel de consacrer un effort particulier au volet interne pour viser l'exemplarité et de mettre en œuvre une phase initiale de sensibilisation et de mobilisation des élus et des agents. Celle-ci s'est déroulée, d'octobre 2008 à décembre 2010, autour de trois temps forts :

- Information et sensibilisation sur la démarche : présentations et échanges réguliers autour de l'Agenda 21 et du développement durable dans les instances de portage et de pilotage concernées ;
- Mise en œuvre d'un plan de formation sur le développement durable pour les agents : préparée et animée en partenariat avec la DIFED et avec le CNFPT, cette formation d'une demi-journée a été proposée à tous les agents de la Communauté de Communes en juin et juillet 2010. Environ la moitié du personnel, soit 79 agents, a ainsi été formée et une dynamique de mobilisation a été lancée ;
- Création d'un Club des contributeurs, à la demande des agents mobilisés : cet organe constitué d'agents volontaires est force de proposition pour améliorer les pratiques internes. Son fonctionnement a été défini par une charte élaborée et partagée par les contributeurs : des réunions thématiques précédées généralement d'enquêtes sont organisées 2 à 3 fois par an sur le temps de travail des agents, pour proposer des actions.

## Le choix d'une élaboration interne avec l'animation par une association du territoire

Il a été décidé de conduire la démarche en interne (mobilisation, diagnostic, cadre stratégique, plan d'actions) en faisant appel à une structure externe, la DIFED, pour l'organisation et l'animation des temps de concertation (réunions du Club des contributeurs, ateliers de concertation notamment). Ce choix a certes impacté la durée d'élaboration de l'Agenda 21, mais il a permis de créer une dynamique et une mobilisation partenariale forte autour de l'Agenda 21 par la création de liens directs (nombreux entretiens dans le cadre de l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions) et de garantir la neutralité des temps d'animation et de concertation.

## Un temps fort de concertation citoyenne

Outre les temps de participation et de concertation mis en œuvre auprès des élus, agents, partenaires et acteurs du territoire tout au long de l'élaboration du projet, il a été décidé de créer un temps fort autour de la concertation citoyenne en 2011. Ceci a d'une part permis, à travers une vraie campagne de communication, de mobiliser près de 200 personnes, et d'autre part de partager le diagnostic et de recueillir la perception du citoyen quant aux actions à mettre en place.

## Le cadre stratégique et le plan d'actions

Il a été décidé de réaliser, en deux temps bien distincts, la définition du cadre stratégique, acte politique fort, et la définition du plan d'actions résultant des choix politiques établis et de la faisabilité des actions proposées.

Toutes les propositions d'actions, qu'elles aient été émises par les élus, les agents, les partenaires et acteurs du territoire ou les habitants, ont été étudiées de la même manière, au vu de leur faisabilité (conditions techniques, financières et de délais) et de leur pertinence.

Si ces choix ont contribué à allonger la durée d'élaboration de l'Agenda 21 de la Communauté de Commune du Clermontais, ils ont permis de construire des bases fortes, en termes de mobilisation et d'appropriation de l'outil, et de responsabilisation.

# Pour le projet

## Élaboration du cadre stratégique

Lors de la définition du cadre stratégique, en 2012, les élus de la Communauté de Communes ont fait le choix de fonder leur projet sur les quatre axes thématiques de la charte de développement du Pays Cœur d'Hérault, labellisée Agenda 21 en 2010. Même si cette présentation avait l'inconvénient de cloisonner alors que l'objectif est d'aller vers plus de transversalité, il s'agissait d'affirmer ainsi l'intégration du territoire de la Communauté de Communes du Clermontais au sein du Pays et de faciliter l'articulation des deux projets.

Les quatre axes de la charte de développement du Pays Cœur d'Hérault (2003-2013) :

- Organisation et union des acteurs du territoire ;
- Urbanisme cohérent ;
- Qualité de vie et cohésion sociale ;
- Création d'emplois et de richesse ;

ont été repris et adaptés pour définir les axes thématiques du cadre stratégique, qui se présente ainsi :

- Exemplarité et gouvernance ;
- Un aménagement cohérent ;
- Une création d'emplois et de richesse ;
- Une qualité de vie et une cohésion sociale.

Il est à noter que les élus ont introduit une dimension d'exemplarité qui n'apparaissait pas dans les axes thématiques de la charte du Pays : Il s'agit d'une volonté politique forte sur le Clermontais.

Dix sept objectifs stratégiques répartis selon ces quatre axes ont été définis à partir des enjeux identifiés.

## Élaboration du plan d'actions

Le plan d'actions a été adopté pour la période 2012-2020. Il se compose de 37 actions priorisées et échelonnées dans le temps. Afin d'agir dès le lancement de la démarche, des actions concrètes, dites pilotes, ont été mises en œuvre dès 2008.

Il s'agit notamment de :

- La création du Club des contributeurs, à la fois outil de mobilisation interne et force de proposition d'actions ;
- La réalisation d'études sur l'énergie, avec un conseil d'orientation énergétique confié à Hérault Energie et un schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables ;
- Le lancement de l'opération « le tri… en vacances aussi ! ».

# Modalités d'élaboration en termes de participation et de mobilisation

## Participation et mobilisation en interne

Les choix politiques sont discutés par l'organe exécutif et en Commission Agenda 21. Cette dernière, constituée d'élus des communes, réunie environ une fois par trimestre, permet de présenter des points d'étape, d'animer des débats autour de questions particulières sous forme d'ateliers de réflexion par exemple, et de faire valider les choix stratégiques, avant leur présentation en Conseil Communautaire.

Au niveau technique et opérationnel, la cellule Agenda 21, qui coordonne l'élaboration et le suivi de l'Agenda 21, travaille en lien étroit avec l'ensemble des services pour la mise en œuvre opérationnelle et le suivi de la démarche et des actions, notamment lors des réunions des responsables de service organisées tous les 15 jours. Les services ont tous été mobilisés pour la définition du plan d'actions, les Fiches actions ont été rédigées par les services identifiés comme référents.

D'autre part, le Club des contributeurs constitué d'agents volontaires et réuni deux à trois fois par an est un organe force de proposition sur le volet exemplarité de l'agenda 21. Il propose des actions à mettre en place pour améliorer les pratiques, participe à leur suivi et leur évaluation. Le Club des contributeurs permet également de pérenniser la dynamique de mobilisation des agents. Ainsi, il a directement contribué à l'élaboration des actions concernant le volet exemplarité.

## Participation et mobilisation des forces vives du territoire

L'élaboration de l'Agenda 21 s'est déroulée dans une réelle dynamique participative :

- La démarche a été conduite et pilotée en lien étroit avec les partenaires institutionnels concernés, dans un premier temps par des rendez-vous réguliers, puis via la création d'un comité de pilotage : DIREN et DRIRE puis DREAL, Région, Département, Chambres consulaires, collectivités partenaires du territoire. Ceux-ci ont été garants des orientations prises et ont également pu contribuer à la démarche par leur apport méthodologique et technique ;
- Le diagnostic et le plan d'actions ont été définis suivant les éléments recueillis auprès des acteurs du territoire et des administrés :
  - Le diagnostic a été élaboré en grande partie sur la base d'un ensemble d'entretiens individuels réalisés auprès des personnes ressources (notamment institutions, autres collectivités, professionnels, associations, spécialistes ...) et a été partagé et complété grâce aux ateliers thématiques proposés lors de la phase de concertation citoyenne.
  - Le plan d'actions intègre au même titre les propositions émises en interne que celles faites dans le cadre des entretiens individuels et des ateliers de concertation : toutes les propositions d'actions ont fait l'objet d'une première analyse sur les enjeux et objectifs définis par les élus, puis d'une étude de faisabilité au vu des compétences, de l'impact budgétaire et les priorités définies.

D'autre part, la Communauté de Communes du Clermontais participe aux comités de pilotage Agenda 21 régionaux et départementaux, ainsi qu'aux réseaux nationaux via des listes de diffusion telles qu' « agoragenda 21 ».

# Organisation et pilotage pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation

## Instances de portage, de pilotage et de participation

### Portage politique

#### Porteur politique

**Rôle** : Garant de l'impulsion politique

**Composition** : Le référent principal : M. Jean Noël SATGER, Vice-Président délégué à l'environnement et à l'Agenda 21

**Les référents associés** : M. Alain CAZORLA, Président et M. Jean-Claude LACROIX, Vice-Président délégué aux finances et au personnel

#### Commission Environnement – Agenda 21

**Rôle** : Réflexion, élaboration, suivi et propositions pour la mise en œuvre de l'Agenda 21, relais d'information et de communication dans les communes

**Composition** : Élus des communes

**Fréquence des réunions** : 1 fois par trimestre

**Animation des réunions** : Porteur politique

**Éventuels invités** : Maires des communes, membres des autres commissions

L'objectif serait de créer pour le prochain mandat une délégation et une commission exclusivement dédiée à l'Agenda 21 qui pourrait réunir des élus des différentes sphères environnementales, économiques et socio-culturelles.

### Portage technique

#### Porteur technique : Cellule Agenda 21

**Rôle** : Animation de la démarche, gestion du calendrier et du budget, suivi et évaluation des actions, diffusion de l'information et communication

**Composition** : Yves ZAMBRANO, Directeur Général des Services (DGS)

Lysiane ESTRADA, Responsable du service communication

Lucie MOREAU, Coordinatrice de l'Agenda 21

**Fréquence des réunions** : 2 à 4 fois par mois

**Animation des réunions** : DGS

**Référents thématiques** : Equipe de direction

### Comité opérationnel

**Rôle** : Mise en œuvre opérationnelle et suivi de la démarche et des actions

**Composition** : Élus référents et responsables de service

**Fréquence des réunions** : 1 à 2 fois par trimestre

**Animation des réunions** : Président

**Éventuels invités** : Prestataires et partenaires

Des groupes de travail en interne seront créés transversalement aux différents services suivant les actions à mettre en œuvre, tel le groupe de travail déjà mis en place en 2012 sur l'action concernant les marchés publics responsables.

### Club des contributeurs

**Rôle** : Force de proposition, suivi, évaluation du volet exemplarité

**Composition** : Agents volontaires de la Communauté de Communes

**Fréquence des réunions** : 2 à 3 fois par an

**Animation des réunions** : Cellule Agenda 21

**Éventuels invités** : Prestataires, experts, partenaires

Une évaluation du Club a permis en fin d'année 2012 de donner des perspectives plus mobilisatrices au club, avec notamment des temps de partage et d'échanges sous forme d'une newsletter interne, d'ateliers, de visites, de projections de film... Une enquête diffusée auprès de tous les agents durant l'été 2013 a permis de définir une nouvelle charte de fonctionnement.

## Pilotage de la démarche

### Comité de pilotage

**Rôle** : Validation des orientations de la démarche

**Composition** : Porteur politique, comité opérationnel, partenaires institutionnels, chambres consulaires, financeurs

**Fréquence des réunions** : 2 fois par an

**Animation des réunions** : Porteur politique

**Éventuels invités** : Prestataires, acteurs du territoire, experts

## Instance participative

### Forum 21

**Rôle** : Force de proposition

**Composition** : Volontaires de la société civile

**Fréquence des réunions** : Pour chaque étape de la démarche et suivant les besoins

**Animation des réunions** : Porteur politique

**Éventuels invités** : Maires des communes, Commission Agenda 21, comité de pilotage, partenaires et acteurs du territoire

Le Forum Agenda 21 a déjà été réuni deux fois à l'occasion du lancement et de la restitution de la phase de concertation citoyenne pour le partage du diagnostic et l'élaboration du plan d'actions. L'objectif sera de pouvoir réunir le Forum 21 à l'occasion de l'évaluation de l'Agenda 21 en 2016.

### Groupes de citoyens Agenda 21

Une stratégie devra être mise en place afin de mobiliser les citoyens et de créer des groupes qui pourront directement contribuer et participer à l'Agenda 21. L'onglet développement durable du site internet de la Communauté de Communes du Clermontais sera réactualisé fin juillet 2013 et intégrera un espace d'échange citoyen, avec notamment la mise en place de sondages nominatifs en 2014. Suivant les retours, leur forme sera définie (Cafés citoyens, groupes de travail sur une action Agenda 21...).

# Évaluation

## Évaluation et suivi annuel

La Coordinatrice Agenda 21 assure le suivi des actions en lien étroit avec les services référents et est chargée de la tenue d'un tableau de bord réalisé à l'aide du logiciel Línea 21.

D'autre part, chaque année, l'évaluation des actions sera réalisée sur la base d'un bilan qualitatif et des résultats donnés par les indicateurs de suivi identifiés. Cette évaluation permettra de réajuster l'action et ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les indicateurs de suivi, le budget et les partenaires qui avaient été identifiés.

## Amélioration du système de suivi et d'évaluation

Dès 2014, de nouveaux indicateurs seront créés afin d'améliorer le système de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21 :

- Pour chaque action :
  - Définition d'indicateurs d'état, afin d'évaluer l'effet de l'action sur la problématique ;
  - Définition d'un indicateur en terme de pourcentage de réalisation, afin d'évaluer l'avancée de l'action ;
  - Définition d'objectifs chiffrés suivant les indicateurs de suivi définis ;
- De manière globale :
  - Identification d'indicateurs globaux permettant l'évaluation de la gouvernance et l'impact de la démarche sur les cinq finalités du développement durable.

Une réflexion sera également engagée pour définir les résultats attendus et évaluer les coûts globaux des actions (prenant notamment en compte les économies générées par l'action).

## Révision intermédiaire et Forum 21

Une évaluation intermédiaire intégrant une phase de concertation citoyenne sera programmée en 2016.

Elle sera l'occasion de réaliser un point d'étape intermédiaire sur l'Agenda 21, autour de deux axes :

- Un état des lieux global sur la démarche, la gouvernance mise en œuvre, la mobilisation et la participation engagée, le coût et l'impact sur les 5 finalités du développement ;
- Un bilan de chaque action : réalisation, évolution depuis 2012, résultats par rapport aux objectifs fixés, acteurs engagés...

Ce point d'étape sera partagé et complété grâce à une phase de concertation citoyenne qui pourra s'organiser sous la même forme que celle réalisée en 2011.

Sur la base de l'ensemble des éléments, l'Agenda 21 défini au départ pourra être révisé.

# Éléments spécifiques du projet

## Création d'un « Club des contributeurs »

Dès 2009, et suite à une formation sur le développement durable proposée à tous les agents, un « Club des contributeurs » a été créé à l'initiative des agents les plus mobilisés.

Une première réunion a permis d'en définir le rôle et le fonctionnement formalisés dans une charte de fonctionnement : L'objectif de ce nouvel organe est d'être force de proposition pour l'amélioration des pratiques internes au regard du développement durable.

Depuis lors, et sur une fréquence trimestrielle, la cellule Agenda 21 organise, avec l'éventuel appui de la DIFED, association spécialisée dans l'information et la formation sur l'environnement et le développement durable, des réunions d'une durée de 3 heures : elles réunissent les agents volontaires, et ce, sur leur temps de travail, tout service et niveau de hiérarchie confondus. Selon les sujets abordés, des acteurs peuvent venir témoigner, des ateliers peuvent être organisés, des films projetés.

Les résultats sont concrets : qu'il s'agisse des questions de déplacement, d'énergie, de déchets, de solidarité, de bien-être au travail, ou d'achats responsables, les réflexions et propositions émises par ce Club ont permis une avancée concrète en terme d'exemplarité.

- Une opération « le tri au travail... aussi » est engagée depuis 2010 : tous les déchets sont désormais triés. Des partenariats ont été instaurés, d'une part avec la feuille d'Erable, entreprise d'insertion pour la collecte et le recyclage des papiers, d'autre part avec Ecologik bureau, pour la collecte des piles usagées et des toners de photocopieurs.
- Des travaux de séparation des open spaces ont été réalisés pour améliorer les conditions de travail et une formation a été proposée à tous les cadres sur le management de soi.
- Une réelle politique sur les achats durables a été mise en œuvre.
- Une pré-étude avec enquête des pratiques pour la définition d'un plan de déplacement administratif a été réalisée.

Toutes ces actions, ainsi qu'une grande partie des propositions faites par le Club, ont été inscrites dans le volet exemplarité du plan d'actions Agenda 21.

Une réunion de bilan a été réalisée en 2012. Elle a permis de dresser un état d'avancement des actions proposées depuis 2009 et de constater une marge d'amélioration de la participation des agents. Des propositions ont été élaborée sur la base de leurs réponses.

## Aménagement d'un espace exemplaire au siège administratif

Le siège administratif de la Communauté de Communes du Clermontais se situe actuellement dans une ancienne maison de maître typique, au sein d'un parc arboré et public dénommé Espace Marcel Vidal, situé à proximité du centre ville.

Un des projets phares de l'Agenda 21 est de faire de cet espace un lieu exemplaire, à la fois espace récréatif pour le grand public et outil de démonstration et de sensibilisation :

- De 2015 à 2016, un ensemble d'études seront menées :
  - Analyse d'opportunité pour l'aménagement d'une chaufferie bois, voire d'un réseau de chaleur desservant les différents bâtiments de l'espace Marcel Vidal ;

- Analyse d'opportunité pour l'aménagement d'une cuve de récupération des eaux de pluies, voire d'un réseau ;
- Étude paysagère pour le réaménagement des pelouses du parc en jardins secs et l'amélioration des espaces récréatifs proposés au public ;
- Étude pour la création d'un sentier d'interprétation ;

• De 2017 à 2020, suivant le résultat des études, les aménagements seront mis en œuvre avec d'autres installations telles que :

- Poubelles à plusieurs flux dans le parc ;
- Parc à vélo ;
- Ruches, nichoirs, et tout autre refuge pour favoriser la biodiversité, en lien avec l'UNAF (Union Nationale pour l'Apiculture Française), les associations locales (LPO, Mielleries) et les établissements scolaires ;
- Espace de jardin partagé bio en lien avec le Club des contributeurs ;

Le sentier d'interprétation valorisera les aménagements réalisés et les pratiques internes de la Communauté de Communes. Des temps d'animation pourront également être organisés avec l'Office de Tourisme du Clermontais et les structures locales telles que l'Espace Info Energie ou l'association d'éducation à l'environnement « Demain la Terre ». Les thématiques abordées pourront être : l'énergie, l'eau, les déchets, la biodiversité, la mobilité, le bien être et le lien social, le jardinage sec, bio et partagé.

## Mise en œuvre d'une politique d'achats responsables

Depuis 2012, et suite aux propositions et réflexions du Club des contributeurs, une politique d'achats responsables a été mise en œuvre. Cela se traduit de plusieurs manières :

• Des clauses environnementales et/ou sociales d'insertion sont intégrées dès que la nature du marché public le permet, afin d'encourager les entreprises à œuvrer dans ce sens :

- ZAC de la Salamane : 1ère tranche – clause d'insertion par l'activité économique ;
- ZAC de la Salamane : 2ème tranche de travaux – Lot n°1 Voirie - Réseau pluvial - Réseaux AEP / EU – clause d'insertion par l'activité économique ;
- Construction d'un bâtiment technique sur la commune d'Aspiran – clause d'insertion par l'activité économique ;
- Création d'une crèche intercommunale sur la commune de Canet : clause d'insertion par l'activité économique :

  Lot 1 : Maçonnerie gros œuvre enduits extérieurs intérieurs ;

  Lot 12 : VRD ;
- Prestations d'impression : clause environnementale.

• Des critères environnementaux de jugement des offres sont intégrés dans certains marchés :

- Prestations d'impression (questionnaire d'évaluation) ;
- Fourniture, préparation et livraison de repas en liaison froide ;
- Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de produits à usage unique ;
- Fourniture et livraison de couches pédiatriques pour le service petite enfance ;

• Des préconisations ou sujétions dans les marchés travaux avec l'ajout d'un paragraphe « démarche environnementale ».

Pour citer des résultats concrets de cette politique :

- Actuellement, l'insertion de clauses sociales dans la première tranche des travaux de la ZAC de la Salamane a permis de réserver 1 500 heures au développement de l'emploi de proximité et de faire bénéficier sept salariés d'un retour vers l'emploi
- D'autre part, en ce qui concerne le marché de restauration collective, l'intégration dans le cahier des charges de l'obligation de fournir un repas bio par semaine, ainsi que l'appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage a permis depuis septembre 2012 de proposer une restauration plus responsable dans les cantines des ALAE et ALSH du Clermontais : un élément bio et local est proposé dans chaque repas (proposition du prestataire), et un repas éco-responsable une fois par semaine (obligation), et ce sans impact sur le coût du ticket repas. L'entreprise prestataire API restauration réalise également un vrai travail de sensibilisation et d'éducation au goût avec des temps d'animation et des outils pédagogiques. Cette action a un impact positif direct sur l'environnement, le développement économique, et l'équité sociale. L'effet de levier s'est aussi concrétisé auprès de la commune de Canet, membre de la Communauté, qui fait désormais appel au même prestataire pour la cantine de son école primaire

## Création d'un « Réseau Jeunes »

La Communauté de Communes a développe une politique en faveur de la jeunesse, depuis 2007, date à laquelle cette compétence lui a été transférée.

La concertation menée dans le cadre de l'Agenda 21 en 2011 ainsi qu'un diagnostic réalisé auprès des jeunes et des élus du territoire ont permis de constater un manque d'activités en faveur du public adolescent.

Face à ce constat, un « Réseau Jeunes du Clermontais » destiné aux jeunes de 12 à 25 ans a été créé. Coordonné par un nouvel agent, il comporte plusieurs champs d'intervention :

- Animation d'une dynamique de travail partenariale intercommunale avec un réseau d'acteurs référents, le « Réseau référents jeunesse » (associations, élus, représentants d'institutions...) déjà en place et réuni régulièrement et avec un Conseil Intercommunal des Jeunes, en projet, basé sur le volontariat ;
- Organisation d'un programme annuel d'animations proposant des activités ludiques, sportives, artistiques, culturelles ...en lien étroit avec les structures et associations locales et organisation d'une journée annuelle festive et fédératrice, le «Festi tribu » pour valoriser les pratiques ;
- Mise en place de moyens pour faciliter l'accès aux activités et à la culture : Entrées à tarif réduit (cinéma, piscine...), mise à disposition ponctuelle de bus pour favoriser la mobilité, organisation de séjours culturels européens en lien avec les jumelages des communes...
- Mise en place de moyens pour favoriser et inciter les initiatives des jeunes, et les rendre acteurs de leur avenir : création d'une bourse aux projets, accompagnement de projet...

## « Grand Défi Vivez bougez »

La Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, en partenariat avec le Centre Epidaure, pôle prévention du Centre Régional de lutte contre le cancer, ont lancé en 2013 le « grand défi Vivez bougez », avec le soutien de l'Éducation Nationale et de l'Agence Régionale de la Santé. Il s'agit d'un programme pilote de promotion de l'activité physique et des bonnes habitudes alimentaires notamment pour lutter contre l'obésité.

Dans le cadre de l'Agenda 21, la Communauté de Communes du Clermontais s'est portée volontaire pour s'associer en tant que partenaire à ce projet et tester sa mise en œuvre sur son territoire dès 2013 : les huit pôles de loisirs de la Communauté de Communes ainsi que 23 classes d'écoles primaires du Clermontais ont participé, soit 700 enfants et 500 familles sensibilisés.

Ce projet pilote s'est déroulé ainsi :

- Information et formation des personnels et acteurs participants, des collectivités et institutionnels, ainsi que des familles : deux conférences ont été organisées sur le territoire ;
- Actions éducatives dans les pôles de loisirs (et les écoles volontaires) ;
- Le mois du Grand Défi : les enfants évalueront leur activité physique en terme de cubes énergie, avec les éducateurs ;
- Organisation d'une manifestation festive au lac du Salagou le 5 juin 2013.

Ce projet est actuellement en cours d'évaluation, afin d'envisager les perspectives de renouvellement et de transposition sur de nouveaux territoires.

# État d'avancement

## La démarche et le projet

La démarche Agenda 21 est menée depuis 2008 :

- Septembre 2008 : Lancement

Gouvernance, mobilisation et sensibilisation

- Mars 2009-juillet 2010 : Diagnostic de la collectivité et du territoire

Diagnostic global et études complémentaires : Conseil d'Orientation Énergétique et schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables

- 2010-2011 : Phase de concertation citoyenne

6 temps de concertation ouverts au public, sur 6 communes

Partage du diagnostic et recueil des propositions d'actions

- 2012 : Définition des enjeux et du cadre stratégique

Composé de 4 axes thématiques et de 17 objectifs stratégiques

Adopté en Conseil Communautaire le 26/09/12

- Septembre 2012-juin 2013 : Élaboration du plan d'actions (2012-2020)

Composé de 37 actions priorisées et échelonnées dans le temps

Adopté en Conseil Communautaire le 26/06/13

Pour chaque action, une fiche action a été établie. Elle précise :

- L'ordre de priorité de l'action (de 1 à 3) ;
- Les finalités du développement durable auxquelles répond l'action ainsi que la situation dans le cadre stratégique de l'Agenda 21 ;
- Les actions et documents de référence sur lesquels l'action s'appuie ;
- Le descriptif et la mise en œuvre de l'action, la maitrise d'ouvrage, la localisation, le calendrier et les coûts estimatifs ;
- Les financeurs et partenaires potentiels ;
- Les élus, services et organes de concertation référents ;
- Les indicateurs de suivi.

Ces fiches actions ont été présentées, complétées et validées en Comité de pilotage Agenda 21 et en Commission Agenda 21 élargie aux Maires le 19 juin 2013.

# Les actions

## État d'avancement

De nombreuses actions inscrites dans le plan d'actions sont déjà engagées : certaines ont été mises en œuvre dès le lancement de la démarche en 2008 (action dite pilote ✓), d'autres étaient programmées dès 2012.

Voici un bref état d'avancement des actions projetées dans le plan d'actions 2012-2020 :

- Action N° 1 : Tendre vers des bâtiments exemplaires ✓
  - En 2009 : Réalisation d'un Conseil d'Orientation Energétique (COE) avec Hérault Energie
- Action N° 2 : Avoir une gestion et un fonctionnement responsables
  - Depuis 2010 : Opération « le tri… au travail aussi ! »
  - Depuis 2012 :
    - Prévention des déchets : achat de gobelets en plastique réutilisables pour le personnel et les évènementiels
    - Mise en œuvre d'une politique de marchés publics responsables
    - Dématérialisation sur les courriers entrants et sortants
    - Démarche d'éco-communication
    - Réalisation d'un jardin sec, comme action pilote d'un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles
- Action N° 3 : Renforcer le dialogue de gestion et les outils d'information ✓
  - Depuis 2008 : Audit organisationnel et formation des responsables de service au management de soi
  - Depuis 2012 :
    - Formalisation des procédures : règlement de formation, plan de formation, guide de déplacement des agents, guide de la formation
    - Création d'une lettre bi-mensuelle du service ressources humaines
- Action N° 4 : Mobiliser et sensibiliser les agents autour du développement durable ✓
  - Depuis 2010 :
    - Création et animation du Club des contributeurs
    - Mise en place d'un plan de formation au développement durable pour les agents
- Action N° 5 : Mobiliser les communes et valoriser leurs actions en faveur du développement durable
  - En 2012 : Diffusion d'une enquête de pratiques auprès des communes du territoire
- Action N° 6 : Mobiliser les associations et accompagner et valoriser leurs actions en faveur du développement durable ✓
  - Depuis 2009 : Accompagnement et mise à disposition de matériel de tri aux associations lors de leur manifestation
  - Depuis 2012 : Action d'accompagnement plus large avec l'opération « Ensemble, vers des manifestations plus responsables » et diffusion d'un questionnaire de pratiques aux associations subventionnées du territoire

• Action N° 7 : Mobiliser les citoyens par la pratique de la démocratie participative ✓

- De 2009 à 2012 : Mise en place des Éco-établissements du Clermontais, programme d'accompagnement et d'animation de démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les établissements scolaires volontaires et les pôles de loisirs de la Communauté de Communes, coordonné par l'association « Demain la Terre »

- En 2012-2013 : Participation et soutien au programme « Éco-parlement des Jeunes® en Cœur d'Hérault »

• Action N° 8 : Participer à la définition du SCoT

- Le périmètre a été défini par arrêté préfectoral le 11 octobre 2012

- Participation à la réalisation de diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement ainsi que des études complémentaires en cours

• Action N° 10 : Tendre vers des zones d'activités intégrées et durables ✓

- En 2009 : Expérimentation pour la réduction de l'éclairage dans le cadre du COE sur la Zone d'Activités Économiques des Tanes Basses à Clermont l'Hérault

- En 2012 : Achat de luminaires économes en énergie pour la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Salamane à Clermont l'Hérault

• Action N° 11 : Définir et mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat

- Depuis 2012 : En cours d'élaboration

• Action N° 12 : Encourager un parc immobilier économe en énergie

- Depuis 2013 : Un groupe de travail est mis en place pour améliorer l'information des porteurs de projet et proposer des dispositifs d'aide financière sur l'isolation thermique des bâtiments

• Action N° 13 : Sensibiliser aux économies d'énergie et promouvoir les initiatives exemplaires

- En 2012 : Organisation d'une exposition « la Maison Économe » de l'Agence locale de l'Energie de Montpellier durant un mois à Clermont l'Hérault, accompagnée d'un programme d'animations réalisé par l'association d'éducation au développement durable « Demain la Terre », pour les écoles et pôles de loisirs du territoire

• Action N° 15 : Soutenir et promouvoir les alternatives à la voiture ✓

- Depuis 2011 :

  ‣ Création du « Patte à domicile », adaptation du « car à pattes » sur le pôle de loisirs de Clermont l'Hérault

  ‣ Lancement et mise en œuvre du programme de prévention routière pour accompagner les écoles primaires du territoire

• Actions N° 16 et N° 17 : Favoriser et soutenir la filière bois / Contribuer au développement du photovoltaïque ✓

- En 2009-2010 : Définition d'un schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables

• Action N° 21 : Mettre en œuvre les actions du plan de gestion de l'opération Grand Site Salagou Mourèze ✓

- Depuis 2010 : Mise en place d'une Signalétique d'Information Locale (SIL) dans les villages du site et d'une signalétique saisonnière sur les communes du site

• Action N° 23 : Sensibiliser aux enjeux de la biodiversité ✓

- De 2009 à 2012 : Mise en place des Éco-établissements du Clermontais, en lien avec l'association « Demain la Terre »

• Action N° 24 : Mettre en place un programme de revitalisation des commerces et services de proximité ✓

- Depuis 2011 : Définition et conduite d'un FISAC (Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et les commerces)

• Action N° 26 : Définir et déployer une stratégie de développement touristique durable et de qualité

- Depuis 2012 :
  - Stratégie approuvée
  - Mise aux normes des lieux d'accueil de l'Office de Tourisme du Clermontais et demande des « Label Qualité » et « Label Tourisme et Handicap » en cours
  - Plan de promotion et de marketing en cours de définition
  - Incitation et accompagnement des structures touristiques mises en œuvre (Ex : Campotel à Clermont l'Hérault pour le Label Clé verte)

• Action N° 27 : Accompagner et soutenir une agriculture diversifiée, de proximité et de qualité

- Depuis 2013 : Réflexion engagée avec le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou pour pérenniser les actions mises en place dans le cadre de l'opération OCAGER Salagou/Cabrières/Péret

• Action N° 28 : Améliorer la visibilité et la qualité de l'emploi des services à la personne

- Depuis 2013 : Organisation du partenariat avec la Maison de l'Emploi Cœur d'Hérault et Pléiade Emploi Services Hérault en cours, pour la mise en œuvre des actions projetées

• Action N° 29 : Renforcer les activités pour les jeunes et faciliter leur accès

- Depuis 2012 : Mise en place du « Réseau Jeunes » dans son premier volet

• Action N° 30 : Structurer et étendre les actions à vocation sociale et solidaire ✓

- Depuis 2011 : Mise en œuvre du projet de médiation scolaire dans les établissements primaires puis secondaires du Clermontais
- Depuis 2012 : Organisation d'évènementiels solidaires : le Téléthon et la Nuit de l'Eau
- Depuis 2013 : Prévention petite enfance : lancement de « cafés des parents » en structure collective et mise en place de groupes de parole en cours

• Action N° 31 : Développer l'action culturelle intercommunale

- En 2013 : Réalisation d'une étude de préfiguration de la politique intercommunale

• Action N° 32 : Renforcer la prise en compte du handicap dans les politiques publiques

- Depuis 2012 : Aménagements de mise en conformité des lieux d'accueil de l'Office de Tourisme du Clermontais en vue de l'obtention du label Tourisme et Handicap et demande du Label

• Action N° 33 : Participer à la formation et l'emploi sur le territoire ✓

- Depuis 2007 : Participation au programme « Objectif emploi en Pays Cœur d'Hérault », avec l'organisation d'évènementiels
- Depuis 2011 : Programme d'aide pour la formation BAFA
- Depuis 2012 : Développement des modes d'accueil de la petite enfance (financement et construction de nouvelles crèches) pour faciliter le retour à l'emploi des jeunes parents

• Action N° 34 : Soutenir les actions en faveur de la santé

- En 2013 : Participation à la création d'une unité mobile d'urgence et de permanence de soin dans le cadre du Contrat Local de Santé du SYDEL Pays Cœur d'Hérault

• Action N° 35 : Sensibiliser aux enjeux de l'eau ✓

- De 2009 à 2012 : Mise en place des Éco-établissements du Clermontais, en lien avec l'association « Demain la Terre »

• Action N° 37 : Sensibiliser et éduquer au tri et à la prévention des déchets ✓

- De 2009 à 2012 : Mise en place des Éco-établissements du Clermontais, en lien avec l'association « Demain la Terre »

- Depuis 2009 : Mise en œuvre de l'opération « le tri… en vacances aussi ! »

-Depuis 2012 : Lancement de l'opération « le tri… en collectif aussi ! » et participation au Programme Local de Prévention des Déchets du Syndicat Centre Hérault (relais des opérations STOP PUB, compostage individuel, participation à la création d'une ressourcerie)

## Suivi et évaluation des actions 2012

Pour réaliser le suivi et l'évaluation des actions menées en 2012, il était nécessaire d'attendre la validation du plan d'actions global, ainsi que des indicateurs de suivi (juin 2013).

Sur cette base, un tableau de bord sera réalisé, en lien étroit avec l'ensemble des chefs de service, grâce au logiciel Linéa 21.

L'évaluation pourra alors être réalisée et intégrée dans le tableau de bord. L'année 2012 représentera l'année de référence pour évaluer par la suite l'avancée des actions, leurs résultats et leur impact sur la problématique identifiée, dans un objectif d'amélioration continue.

# Annexes
# Fiches résumés des documents stratégiques et projets phares complémentaires

**Annexe 1** : Charte de Pays labellisée Agenda 21, SYDEL Pays Cœur d'Hérault

**Annexe 2** : Schéma de Cohérence Territoriale, SYDEL Pays Cœur d'Hérault

**Annexe 3** : Plan Climat Energie Territorial, SYDEL Pays Cœur d'Hérault

**Annexe 4** : Programme Local de l'Habitat, Communautés de Communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault

**Annexe 5** : Schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables, Communauté de Communes du Clermontais

**Annexe 6** : SAGE du fleuve Hérault, Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault

**Annexe 7** : Plan de gestion du Salagou et du Cirque de Mourèze et Opération Grand Site Salagou-Mourèze, Syndicat mixte de gestion du Salagou

**Annexe 8** : Programme Local de Prévention des Déchets, Syndicat Centre Hérault

# Annexe 1.
# Charte de Pays (2003-2013) labellisée Agenda 21, SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault s'étend sur trois Communautés de Communes, les Communauté de Communes du Clermontais, de la Vallée de l'Hérault et du Lodévois Larzac, représentant 77 communes pour près de 75 000 habitants.

## Le diagnostic de territoire Pays Cœur d'Hérault

Afin de définir la stratégie de développement durable du Pays Cœur d'Hérault 2003-2013, un diagnostic a été réalisé en 2001-2002. Il a mobilisé 150 personnes du territoire au cours de plusieurs dizaines de réunions.

Il s'agit d'un diagnostic qualitatif qui a déterminé les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du territoire. Il s'agit d'un diagnostic partagé, c'est-à-dire élaboré de manière concertée avec les acteurs locaux issus du monde associatif, des milieux économiques, ou des collectivités publiques (techniciens et élus).

Il a été identifié à partir d'un pays rêvé, les 22 changements nécessaires à opérer. Un atlas a également été réalisé à cette occasion.

C'est donc à partir des éléments produits lors de cette phase de concertation, qu'une stratégie globale de développement a ensuite été bâtie.

## La stratégie du Pays Cœur d'Hérault

La première Charte de Pays porte sur 2003-2013. Elle est structurée autour de 4 axes de développement qui sont :

1. L'organisation et l'union des acteurs du territoire
2. Le développement urbain harmonieux
3. Un cadre de vie humain et une forte solidarité
4. Des emplois et des richesses créés localement

Cette charte a été labellisée Agenda 21 local France par le Ministère en charge du développement durable en 2010.

## Contrat de Pays : Agir de manière coordonnée et cohérente

Il est bâti un plan d'action prévisionnel pluriannuel (de 3 ou 5 ans selon les époques ou les phases). Il est décliné concrètement par des programmations annuelles constituées de projets présentés par des maîtres d'ouvrage publics ou privés. On est ici dans la phase du Contrat de Pays.

Le Contrat de Pays comprend 12 objectifs dont 10 portent sur des thèmes opérationnels. Les 10 thèmes opérationnels du plan d'action pluriannuel qui sert de base au Contrat de Pays, sont :

1. Gérer de manière économe l'espace, préserver et mettre en valeur l'environnement
2. Construire et habiter autrement
3. Renforcer l'armature territoriale par la mise à niveau coordonnée des bourgs centres
4. Accueillir et loger dans un souci de mixité
5. Adapter à la nouvelle démographie les services publics et à la personne (TIC, santé, transport)
6. Soutenir et renforcer la dynamique culturelle
7. Se former et travailler en Cœur d'Hérault (cf Maison de l'emploi du Pays)

8. Valoriser les produits agricoles et artisanaux typiques
9. Développer un tourisme intégré
10. Orienter et structurer le développement économique

En moyenne, il est validé chaque année de 50 à 60 projets (ou opérations) qui sont portés ou réalisés par des communes, des communautés de communes, des associations du domaine culturel, environnemental ou social, ou par des organismes économiques.

Selon les années, le programme annuel oscille entre 5 et 15 millions d'euros. La moitié de ce montant provient des aides financières du Département de l'Hérault, de la Région Languedoc-Roussillon ou de l'Union européenne. Le reste est constitué par l'autofinancement apporté par les porteurs de projets locaux, qui sont donc les maîtres d'ouvrage locaux des projets validés dans le cadre du Contrat de Pays du Cœur d'Hérault.

## Révision de la Charte

Depuis le mois de septembre 2012, le Pays Cœur d'Hérault réalise en partenariat avec les élus, acteurs et institutionnels du territoire, l'évaluation de sa Charte de Pays 2003 -2013.

Les résultats de l'évaluation permettront au Pays Cœur d'Hérault et aux forces vives du territoire de se projeter pour les 10 prochaines années, en matière d'aménagement du territoire, de paysage, de déplacement, de développement économique et d'agriculture, de culture, de tourisme et d'équipements et services de santé.

Il s'agit de construire ensemble un vrai projet pour le Cœur d'Hérault :

- Le 30 janvier dernier, plus de 140 personnes ont participé à Gignac à un premier séminaire de travail pour lancer cette révision.
- D'autres temps forts rythmeront les travaux pour bâtir une nouvelle Charte – Agenda 21, tout au long de l'année 2013.

# Annexe 2.
# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Le SCoT du Pays Cœur d'Hérault s'inscrit dans la continuité de la Charte de Pays et poursuit l'effort continu de planification urbaine qui singularise et engage le territoire dans un processus de développement durable.

## Périmètre concerné

Composé de 49 communes et 2 intercommunalités, la Communauté de Communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault, le périmètre du SCoT acté par arrêté préfectoral le 11 octobre 2012 ne correspond pas à celui du Pays Cœur d'Hérault. En effet, la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac n'a pas délibéré favorablement à la démarche. Dès lors, le territoire du SCoT représente un bassin de vie de 55 573 habitants en 2008, pour 720 km$^2$. Ce territoire partage des enjeux communs de développement économique et agricole, de dynamique démographique, d'habitat, de préservation du cadre de vie et de mobilité, enjeux auxquels le SCoT devra répondre.

## Échéancier

L'élaboration du SCoT engage les collectivités territoriales et le Pays Cœur d'Hérault, pour une démarche initiale d'élaboration d'une durée d'environ 4 ans : L'objectif d'approbation du SCoT est fixé pour décembre 2016. Ainsi, le Pays respecte la date butoir de janvier 2017 fixée par le Grenelle 2 de l'Environnement. Plusieurs échéances rythment cet échéancier global :

- 2012 : Préparation politique et technique du SCoT ;
- 2013 : Phase de production du diagnostic et de l'état Initial de l'Environnement ainsi que des études complémentaires. Sur le territoire du Cœur d'Hérault, trois axes d'investigations sont prioritaires :
  - Un diagnostic agri-viticole ;
  - Une étude paysagère ;
  - Une étude sur la desserte Haut débit et Très Haut Débit.

D'autres schémas sectoriels portés soit par le Pays Cœur d'Hérault soit par les Communautés de Communes s'inscrivent en pleine complémentarité du SCoT :

- Plan Climat Energie Territoire (PCET) du Pays Cœur d'Hérault ;
- Programme Local de l'Habitat (PLH) et Étude déplacements élaborés en commun par les Communautés de Communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault.

- Février 2014 : Validation des enjeux dégagés par le diagnostic et l'EIE ;
- Mars 2015 : Débat portant sur le PADD ;
- Février 2016 : Validation du DOO et de l'Évaluation Environnementale ;
- Avril 2016 : Arrêt du SCoT après formalisation du rapport de présentation ;
- Décembre 2016 : Approbation du SCoT après la phase administrative (avis des personnes publiques associées et enquête publique).

Ensuite, viendra le temps de la mise en œuvre du projet, par le biais des PLU (Plan Locaux d'Urbanisme), pour une durée de 6 ans. Enfin, l'évaluation du SCoT permettra d'identifier la plus value du projet pour le territoire du Cœur d'Hérault.

## Gouvernance

La gouvernance locale proposée se compose pour la maîtrise d'ouvrage :

- D'un Comité Syndical ;
- D'une Commission SCoT ;
- D'un comité technique ou « groupe projet ».

La gouvernance locale se compose pour la maîtrise d'œuvre :

- De commissions thématiques ou transversales ;
- De groupes de travail thématiques et de projets ;
- De bureaux d'études, ou intervenants.

La concertation locale proposée sera la suivante :

- Le Comité PPA (Personnes Publiques Associées) : Il est composé exclusivement des partenaires publics associés (cf. Art L122-7 Code de l'Urbanisme).
- La population : Concertation et information des habitants du territoire (parutions, expositions, réunions publiques...).
- Les élus du territoire : Le processus de concertation et d'animation des élus est la colonne vertébrale du SCoT, comprenant le Conseil des Maires (49 maires), des rencontres ponctuelles en mairie et des rencontres d'élus communautaires en Conseil Communautaire.
- Le Conseil de développement sera consulté.

## Moyens financiers

Le budget « Études » du SCoT pourra être de l'ordre de 150 000 à 250 000 € sur 4 ans.

En parallèle, les recettes et subventions mobilisables sont les suivantes :

- La DGD dite classique, qui est de 1 € / habitant (soit 55 000 €) ;
- La DGD « SCoT rural » qui vient en complément de la première (1 €/ha) (soit 72 000 €) ;
- D'autres sollicitations peuvent être réalisées en fonction des études conduites (ex : réalisation d'un DAC (10 000 €) ;
- D'autres recettes (Département, Région, Europe, Agence de l'eau, financements privés) peuvent être sollicitées.

# Annexe 3.
# Plan Climat Energie Territorial, SYDEL Pays Cœur d'Hérault

## Carte d'identité sur le modèle de l'observatoire des PCET de l'ADEME

### Carte d'identité

**Périmètre du PCET** : SYDEL du Pays Cœur d'Hérault :
**Situation** : Hérault, Languedoc Roussillon
**Population** : 71 049 habitants (2009)
**Superficie** : 1300 km²
Espace périurbain et rural – 3 communautés de communes – 77 communes
**Domaine de compétence** : le Pays porte des missions pour son territoire de projet ainsi que la compétence du Schéma de Cohérence Territorial. Le PCET est volontaire dans le cadre du Syndicat Mixte.
**Date de lancement** : 10/02/12
**Date d'adoption du plan d'actions** : à venir
**Obligation PCET par la Loi Grenelle** : non

### Niveau d'engagement du PCET

| 1ère étape | 2ème étape | 3ème étape | 4ème étape |
|---|---|---|---|
| **Préfiguration et mobilisation** | **Diagnostic** | Construction | Mise-en-œuvre |

### Organisation interne et pilotage du projet

Élu référent au PCET : oui
Equipe projet : Une personne chargée de mission à 50 % sur le PCET, des référents par Communauté de communes
Utilisation outil climat Pratic : Oui
Démarche de labellisation Cit'ergie : non

### Facteurs de réussite

Des élus mobilisés
Des habitants mobilisés
Des appuis techniques forts (Région, Département)

### Points de vigilance

Portage politique encore faible

### Profil climat du territoire

En cours de décision. Il portera sur le territoire et non le patrimoine et services des Communautés de communes. Il s'appuie sur des données existantes et concernera : un profil énergie climat territorial avec une prospective, un diagnostic de vulnérabilité et des actions en cours sur le territoire.

Les objectifs de réduction des émissions de GES seront fixés suite au diagnostic et à la prospective. Le plan d'actions concernera le volet de réductions des émissions ainsi que le volet d'adaptation au changement climatique. Il intégrera les actions menées sur le territoire comme le programme de rénovation de logements anciens de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, le Schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables de la Communauté de communes du Clermontais, ou les actions sur les déplacements de la Région et du Département.

### Mobilisation des acteurs du territoire et de la population

L'année 2012 a permis d'informer et de mobiliser des personnes sur le territoire, de chercher des relais d'actions auprès de groupes constitués. L'ensemble des acteurs concernés sont conviés au comité de pilotage.

# Annexe 4.
# Programme Local de l'Habitat (2008-2013), Communautés de Communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault

Par délibération en date du 3 octobre 2007, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré en commun avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

Conformément aux dispositions de l'article L302-2 du code de la construction et de l'habitation, ce projet de Programme Local de l'Habitat a été soumis en 2008 pour avis à chaque commune du territoire. Cette phase de consultation est apparue comme positive et le projet de PLH a recueilli l'assentiment de la majorité des communes du territoire.

Le 18 décembre 2007, le Comité Régional de l'Habitat a émis un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat et Monsieur le Préfet a adressé aux deux communautés de communes plusieurs remarques qui ont été intégrées dans le document :

- La part de logements financés en PLAI a été relevée à 20 % au lieu de 15 %,
- Le programme précise qu'un effort sera apporté à la production de logements T1 et T2 dans le parc public,
- Un tableau des objectifs de production de logements sociaux par secteur géographique a été intégré en distinguant la répartition entre parc privé et parc public,
- Le tableau des objectifs de production par commune a été intégré dans le document du Programme Local de l'Habitat au lieu de figurer en annexe,

Le Programme Local de l'Habitat a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais le 20 février 2008. Il avait pour objectif de mettre en œuvre pour la période 2008-2013 une politique de l'habitat autour de quatre axes :

1. Maîtriser et diversifier l'offre nouvelle de logements sur le territoire
2. Structurer l'offre de logements à l'échelle du territoire en respectant les principes d'économie d'espace et de qualité urbaine
3. Poursuivre et étendre la réhabilitation du parc privé ancien, lutter contre l'habitat indigne
4. Adapter l'offre en logements d'urgence, logements d'insertion et logements intermédiaires

Un programme d'actions, adopté par la Communauté de Communes du Clermontais début 2011, a décliné les outils à mobiliser pour atteindre ces objectifs.

Actuellement la Communauté de Communes du Clermontais est en phase de Bilan/Évaluation. Ce bilan fait apparaître des actions concrètes permettant de répondre pour partie aux objectifs fixés :

- Création d'une aire d'accueil des gens du voyage ;
- Mise en place d'un pôle de conseil ;
- Prise en compte des objectifs dans les documents d'urbanisme ;
- Incitation à des programmes d'aménagement d'ensemble ;
- Utilisation d'outils communaux de maîtrise du foncier ;
- Mise en œuvre d'un dispositif d'hébergement d'urgence et de logements adaptés à un public spécifique (personnes défavorisées, personnes victimes de violences familiales, personnes âgées) ;

Une seconde phase s'est ouverte en septembre 2013, avec la mise en place de groupes de travail composés d'élus et de techniciens afin, de définir les objectifs et les fiches actions pour le prochain PLH qui s'étendra sur la période 2014-2019.

# Annexe 5.
# Schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables, Communauté de Communes du Clermontais

Face à la multiplication des projets éoliens ou photovoltaïques, à la pression des opérateurs et à l'absence de vision globale des communes, la Communauté de Communes du Clermontais a décidé d'élaborer un Schéma Intercommunal de Développement des Energies Renouvelables (SIDER).

La Communauté de Communes du Clermontais, engagée dans une démarche Agenda 21, souhaite participer à la lutte contre le changement climatique et répondre aux objectifs fixés par l'Union Européenne en 2007 à savoir :

- 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 20 % d'augmentation d'efficacité énergétique ;
- 20 % de production d'énergies renouvelables d'ici 2020.

Elle a engagé deux actions importantes et complémentaires : une étude avec Hérault Energie pour réaliser le bilan énergétique global des bâtiments intercommunaux (COE) et une étude pour la réalisation d'un schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables. Cette deuxième étude a été confiée en juillet 2009 au cabinet SOLAGRO, qui a travaillé en partenariat avec le bureau d'étude ABIES et l'association GEFOSAT.

## L'étude SIDER avait pour objectif de répondre à plusieurs questions :

- Quel est le potentiel de développement de l'énergie éolienne et photovoltaïque ?
- Quel est le potentiel de développement des autres filières renouvelables ?
- Quel est le potentiel d'économie d'énergie que nous pouvons réaliser sur le patrimoine intercommunal et au-delà par une mobilisation de la population sur cette thématique ?

## Cette étude comprenait 4 phases :

- Phase 1 : un état des lieux et des potentiels ainsi que la réalisation du bilan carbone de la Communauté de Communes du Clermontais
- Phase 2 : la définition d'une stratégie d'actions
- Phase 3 : l'élaboration d'un plan d'actions
- Phase 4 : des propositions pour la communication et les actions de sensibilisation.

## Le constat sur le Clermontais :

La consommation d'énergie sur le territoire est de 36.900 Tonnes Équivalent Pétrole (TEP)

Une faible production d'énergie renouvelable

Émissions de GES : 110.000 tonnes équivalent CO2

## Pour respecter les objectifs fixés par les lois Grenelle, les enjeux sont importants :

- Objectifs « économie d'énergie » : 7 400 tep soit 740 tep par an
- Objectifs « production d'énergie renouvelable » : 6 500 tep soit 650 tep par an
- Réduction de 2 000 tonnes équivalent CO2/an/10 ans

Un ensemble de mesures ont été proposées par les cabinets d'étude pour parvenir à ces objectifs. Celles-ci ont été étudiées en 2012 au vu de leur faisabilité et des compétences de la Communauté de Communes, pour éventuellement être inscrites dans le projet de plan d'actions Agenda 21.

# Annexe 6.
# Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du fleuve Hérault (SAGE Hérault), Syndicat mixte du bassin versant du fleuve Hérault

## Contexte d'élaboration

L'État et les collectivités locales se sont depuis longtemps impliqués dans la gestion de l'eau sur le bassin. Cette implication s'est traduite dans l'Hérault par la mise en œuvre d'un contrat de rivière de 1986 à 1992, et dans le Gard par l'élaboration d'un schéma d'aménagement du haut bassin en 1994 et la création d'un syndicat d'entretien de cours d'eau en 1996.

Depuis, les enjeux de l'eau sont apparus de plus en plus présents sur le bassin, au niveau de la gestion quantitative de la ressource en eau, de la prévention des crues, et du maintien et de la restauration de la qualité des eaux.

Conscients de l'importance stratégique des enjeux de l'eau et de leur implication sur le développement économique, l'aménagement du territoire et l'action des collectivités, les acteurs de l'eau ont souhaité définir l'orientation de la gestion de l'eau et lui donner un cadre sur l'ensemble du bassin du fleuve Hérault en s'engageant dans un SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

## Portée juridique et organisation du document

Le SAGE trace les grandes lignes de la politique de l'eau qui va être menée sur le bassin versant pour les années à venir. Ces grandes orientations sont déclinées en préconisation plus détaillées. Le SAGE a une portée juridique forte :

- Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent lui être compatibles ;
- Il est opposable aux décisions administratives dans le domaine de l'eau ;
- Son règlement est opposable directement aux tiers.

Le SAGE du bassin du fleuve Hérault est un document constitué de 2 parties distinctes et complémentaires :

- Le PAGD, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, constitue le document principal. Il expose la stratégie retenue pour le bassin versant. Les objectifs généraux du SAGE sont définis puis déclinés en actions, prescriptions ou recommandations.
- Le règlement isole dans un document bien identifié les prescriptions d'ordre réglementaires du SAGE. Elles constituent ainsi les règles particulières, adaptées au contexte du bassin et nécessaires à une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le règlement est accompagné d'annexes cartographiques.

## Pilotage et concertation

L'élaboration et la mise en œuvre du SAGE sont pilotées par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Sa composition, arrêtée par le Préfet, comporte 3 collèges :

- Collège des collectivités territoriales et établissements public locaux : c'est le collège majoritaire, au sein duquel est élu le ou la Président(e) ;
- Collège des usagers de l'eau ;
- Collège de l'État.

La CLE est l'organe délibérant chargé d'élaborer et de valider le SAGE. Pour le construire, elle a souhaité établir une concertation élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin.

Elle a ainsi mis en place 3 commissions thématiques et 4 commissions géographiques auxquelles sont associés les acteurs du bassin.

## Les commissions thématiques :

- Crues et inondations
- Gestion quantitative de la ressource
- Gestion qualitative de la ressource et des milieux

## Les commissions géographiques :

- Haute vallée
- Lergue Salagou
- Lamalou Buèges Gorges de l'Hérault
- Plaine de l'Hérault

## Échéancier de réalisation et dates importantes

- Décembre 1999 :

Arrêté préfectoral délimitant le périmètre du SAGE

- Janvier 2003 :

Arrêté préfectoral de composition de la Commission Locale de l'eau.

- Novembre 2005 :

Validation par la CLE de l'état des lieux et du diagnostic

- Décembre 2005 :

Validation des grandes orientations

- Janvier 2006 :

Présentation du diagnostic et des orientations au comité d'agrément du comité de bassin

- Février 2008 :

Validation du projet de SAGE par la CLE

- Juin 2009 :

Présentation du PAGD et règlement au comité d'agrément du comité de bassin

- Avril 2010 :

Validation par la CLE du PAGD modifié , du règlement et du rapport d'évaluation environnementale

- Juin à octobre 2010 :

Consultation des collectivités

- Mars 2011 :

Enquête publique

- Novembre 2011 :

Approbation du SAGE du fleuve Hérault

# Annexe 7.
# Plan de gestion de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze (2003-2012) et opération Grand Site, Syndicat mixte de gestion du Salagou

En 2003, le site de la Vallée du Salagou et de Mourèze a été classé au titre de ses paysages et désigné Natura 2000 au titre d'une vingtaine d'oiseaux protégés, principalement l'Aigle de Bonelli et le Blongios nain.

Afin de projeter un aménagement concerté, le Département de l'Hérault a proposé l'élaboration d'un plan de gestion et de développement local, en collaboration avec l'ensemble des élus, partenaires et administrations compétentes. Il se décline en :

- Un plan de circulation et de stationnement autour du lac ;
- 36 fiches actions ;
- Une grille d'évaluation des projets présentés sur le territoire.

Ce plan de gestion, défini sur la période 2003-2012, présente cinq objectifs, classés par orientations stratégiques :

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, bâti et paysager

Il s'agit de maîtriser les rejets au lac : préserver les milieux naturels sensibles, les paysages caractéristiques et le petit patrimoine, sensibiliser la population locale et touristique à l'environnement.

- Organiser la fréquentation

Il s'agit de canaliser la fréquentation motorisée, limiter les conflits d'usage et les nuisances mutuelles, sécuriser le site, organiser son entretien et définir la vocation des différents espaces. Une carte de vocation des espaces délimite les zones à aménager et les berges devant rester naturelles.

- Assurer un développement économique

  - Des principes transversaux : créer de l'emploi sur le territoire, concilier tourisme et vie locale, favoriser les projets en adéquation avec l'identité du territoire, encourager les initiatives privées ou publiques de dimension humaine, intégrer le Salagou dans une réflexion plus large
  - Des orientations sectorielles : maintenir l'agriculture en particulier la vigne, améliorer les conditions d'implantation de l'artisanat, favoriser le développement des commerces et services à la personne, rester ouvert à d'autres formes d'activités en périphérie
  - Une politique d'accueil : améliorer l'organisation et la mise en réseau des structures d'accueil, organiser et développer la promotion des produits, obtenir des retombées touristiques directes, rechercher l'étalement dans le temps et l'espace et la diversification de l'activité touristique, miser sur la qualité des produits et des services touristiques

- Maîtriser l'urbanisation, organiser la vie locale

Rationaliser l'occupation urbaine des surfaces inscrites, réhabiliter le village de Celles, favoriser l'intégration des projets, mettre en valeur le bâti, adapter la dimension des infrastructures aux projets. La fiche N° 7 du programme d'actions prévoit « l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère ».

- Organiser la vie locale

Permettre à la population locale de rester au pays, attirer une population jeune, animer les villages, satisfaire les services minimums aux habitants. Le document préconise la création d'une structure pérenne de gestion pour en assurer la mise en œuvre.

Le Syndicat mixte de gestion du Salagou a été créé en 2005. Il est constitué à un niveau supra communal. Il regroupe le Département de l'Hérault à 55 %, et les Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac, et d'Avene, Orb, Gravezon pour 45 %. Il s'agit d'un syndicat d'animation qui n'a pas de mandat opérationnel. Sa fonction est d'accompagner les collectivités membres pour une mise en œuvre cohérente et coordonnée du plan de gestion 2003-2012, dans

le respect du classement du site. Le Syndicat suscite des projets de qualité, dont les membres (Département de l'Hérault et communautés de communes) gardent la mise en œuvre. Le périmètre d'action du SMGS est calqué sur celui du site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze. Les travaux démarrent réellement début 2007, suite au recrutement d'une directrice.

Une demande de mise en œuvre d'une opération Grand Site sur ce territoire a été acceptée en mars 2010.

Un nouveau programme d'actions 2015-2020 est en cours d'élaboration. Sa validation en Commission supérieure des sites devrait être étudiée en 2014.

# Annexe 8.
# Programme Local de Prévention des déchets (2010-2014), Syndicat Centre Hérault

Le territoire du Syndicat Centre Hérault compte 72 communes et 66 414 habitants sur une superficie représentant 20 % du département de l'Hérault dans un secteur semi-urbain et rural. Avec un taux de croissance de 2 % par an, le Syndicat Centre Hérault devrait compter environ 74 000 habitants à l'horizon 2014.

Le Syndicat Centre Hérault est né de la collaboration de trois structures intercommunales : la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et la communauté de communes Lodévois et Larzac. Depuis 1998, elles lui ont confié la compétence « traitement des déchets ménagers » pour assurer un service commun et adapté au territoire. La compétence « collecte des ordures ménagères » reste du domaine des trois intercommunalités.

Depuis sa création, le Syndicat Centre Hérault a conduit les projets suivants en relation avec les trois intercommunalités :

- Mise en place de la collecte sélective des biodéchets (production et vente du compost) ;
- Mise en place de la collecte sélective en apport volontaire et acheminement des produits vers les filières de recyclages ;
- Mise en place d'un service pour les professionnels ;
- Développement d'un réseau de déchetteries ;
- Mise en service de l'ISDND (choix de l'enfouissement) ;
- Réhabilitation des décharges.

Fin 2009, le Syndicat Centre Hérault s'est engagé auprès de l'ADEME pour concrétiser un programme local de prévention sur son territoire (2010-2014) et atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement d'ici 5 ans. Ainsi d'ici 2014, le Syndicat Centre Hérault devra réduire sa production de déchets d'environ 24 kg/habitant.

Au cours de l'année 2010, le Syndicat Centre Hérault a réalisé un diagnostic de territoire qui a notamment permis d'identifier les partenaires potentiels, a défini les objectifs de réduction quantitatifs et qualitatifs et a élaboré un plan d'actions et son dispositif d'évaluation. Parallèlement, un Comité territorial rassemblant élus, directeurs d'entreprises locales, représentants du monde associatif et institutionnel a été créé.

Le programme s'appuie sur plusieurs actions :

- Le compostage individuel et le jardinage au naturel ;
- Les déchets liés à la petite enfance ;
- L'éco-exemplarité des collectivités en matière de prévention ;
- Les activités de loisirs, culturelles et sportives ;
- Jardinage et bricolage : réduire la nocivité des déchets produits ;
- Éduquer et sensibiliser le jeune public à la prévention ;
- Modes et lieux de consommation : promouvoir les éco-gestes ;
- Le réemploi et la réparation.

Communauté de Communes du Clermontais

Espace Marcel VIDAL

20 avenue Raymond Lacombe

34800 CLERMONT L'HÉRAULT

Tél : 04 67 88 95 50 - Fax : 04 67 88 95 57

contact@cc-clermontais.fr

www.cc-clermontais.fr